|  |  |
| --- | --- |
| Bureau des examens De l’enseignement supérieur et de la VAERectorat Diec 3.03Affaire suivie par :Virginie MICHELTél : 04 42 91 72 01 Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr Place Lucien Paye13621 Aix-en-Provence Cedex 1  |  Aix-en-Provence, le lundi 14 Mars 2022 Le recteur de la région académique PACA Recteur de l’académie d’Aix-Marseille Chancelier des universités àMesdames et Messieurs les Chefs d’établissement, |

**Objet** : Circulaire inter- académique d’organisation du BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (MCO) Session 2022

Références :

* décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VIII du code de l’éducation portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;
* circulaire nationale d’organisation du brevet de technicien supérieur Management Commercial Opérationnel (MCO) du 21 décembre 2021 ;

L'académie d'AIX-MARSEILLE étant chargée, pour la présente session, de l'organisation inter- académique de l’examen cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les instructions nécessaires au bon déroulement de l’examen.

**Académie pilote** : Aix-Marseille **(1289 candidats)**

**Académies rattachées**: Corse **(45 candidats)**

|  |
| --- |
| **INFORMATION IMPORTANTE**Les convocations des candidats inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat seront adressées par mail à ces établissements, à l’adresse académique (ce.0….@ac-académie.fr) courant avril.Les convocations des candidats inscrits dans des organismes de formation privés seront adressées par mail courant avril.Les candidats individuels recevront, 15 jours environ avant le début des épreuves, un texto et un courriel leur indiquant les modalités de téléchargement de leur convocation. Ils devront ensuite télécharger et imprimer leur convocation depuis le site qui leur a été indiqué. |

# INFORMATIONS GENERALES

Avant le début des épreuves, il est fortement recommandé de relire attentivement les consignes figurant dans le [bulletin académique spécial n°285 du 10 mars 2014](https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA285S/BASPE285.pdf) relatif aux surveillances d’examen et portant instructions destinées aux examinateurs et correcteurs, en ligne sur le site de l’académie d’Aix-Marseille.

L’application CYCLADES permet aux centres d’épreuves d’imprimer les listes d’affichage, d’émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table (épreuves écrites). Un guide est disponible dans l’application, onglet : « Guide ».

[*https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat*](https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat)

 **Les calculatrices : voir circulaire n°2015-178 du 1er Octobre 2015.**

#  LIVRETS SCOLAIRES

Depuis la session 2015, l’édition en nombre des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS relève de la compétence des établissements ou centres de formation. Les modèles de livret scolaire de chaque spécialité figurent dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année. Cette démarche s'inscrit dans une optique de rationalisation et d'harmonisation des pratiques entre tous les examens et entre les académies.

**Les livrets scolaires devront être imprimés par vos soins sur papier bristol blanc recto-verso, format A4**. Dans un souci d'uniformité de présentation et d’anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), il est essentiel de respecter scrupuleusement les consignes d’édition. En effet, chaque livret scolaire est présenté au jury de délibération.

Ces livrets dûment remplis, complétés et classés par ordre alphabétique, seront adressés au Lycée Jean Monnet Boulevard Rhin et Danube 13127 Vitrolles, à l’attention de Monsieur Gérardin, DDFTP, accompagnés d’une liste nominative et d’une attestation de remise indiquant le nombre de livrets scolaires transmis **au plus tard le vendredi 20 mai 2022.**

A partir de la session 2022, le modèle de livret scolaire de chaque spécialité fait apparaître une ligne relative à la certification des compétences numériques avec PIX.

#  EPREUVES ECRITES

## **CALENDRIER DES CORRECTIONS**

Calendrier détaillé des épreuves écrites : cf. circulaire nationale d’organisation du BTS MCO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Epreuve** | **Date de l’épreuve** | **Centre de correction/numérisation\*\*** | **Date de corrections** |
| Culture Economique, juridique et Managériale\*E3(Réunion nationale d’harmonisation en visioconférence le mardi 24 mai 2022Durée: 4h | Lundi 16 mai 202214h -18h | Lycée Emile Zola Aix en ProvenceA l’attention de Mme ARMAND, DDFPTAvenue Arc de Meyran BP 6001013181 Aix en Provence Cedex 5 | Du mercredi 25 mai au lundi 30 mai 2022 |
| Langues vivantes E2 | Mardi 17 mai 2022 10h -12h | Lycée Périer MarseilleA l’attention de Mme ARNOUX, DDFTP270 rue Paradis13295 Marseille Cedex 8 | Anglais, Espagnol et Italien le lundi 30 mai et le mardi 31 mai 2022 |
| Culture générale et expression\*E1Durée : 4h | Mardi 17 mai 202214h -18h | Lycée Jean PerrinA l’attention de M. HOUCINE proviseur adjoint 74 Rue Verdillon 13395 Marseille cedex 10 | Du lundi 23 mai au lundi 30 mai 2022 |
| Gestion Opérationnelle E5Durée : 3h(Réunion nationale d’entente en visioconférence le vendredi 20 mai 2022 : 14h | Mercredi 18 mai 2022 14h -17h | Lycée Jean Monnet VitrollesA l’attention de M. GERARDIN, DDFTPBoulevard Rhin et Danube13127 Vitrolles | Du mardi 7 juin (13h) au vendredi 10 juin 2022 |
| Management de l’Equipe Commerciale E6Durée : 2h30(Réunion nationale d’entente en visioconférence le vendredi 20 mai 2022 : 16h | Jeudi 19 Mai 2022 14h -16h30 | Lycée Jean Monnet VitrollesA l’attention de M. GERARDIN, DDFTPBoulevard Rhin et Danube13127 Vitrolles | Mardi 7 juin(13h) et au jeudi 9 juin 2022 |

\*Corrections dématérialisées : les copies seront scannées au lycée **Emile Zola** (centre de numérisation) pour les EPREUVES **CEJM** ; au lycée **Jean Perrin** pour l’épreuve de **CULTURE GENERALE ET EXPRESSION** ; puis les corrections seront effectuées en ligne avec l’application **CYCLADES**.

\*\***Adresse exacte** à reporter sur les enveloppes contenant les copies pour chaque centre de numérisation

N.B : Pour l’académie de Corse, les copies de **CULTURE GENERALE ET EXPRESSION**, **et CEJM** dont la correction est dématérialisée seront acheminées :

**- au Lycée Vincensini (BASTIA) pour le centre d’examen du Lycée privé Jeanne d’Arc (BASTIA).**

## **COPIES D’EXAMEN**

|  |
| --- |
|  |

1. Académie d’Aix - Marseille :

Pour les épreuves dont la correction est dématérialisée, les copies seront classées par épreuves, et par ordre alphabétique des candidats puis adressées dans les **48 heures suivant l’épreuve,** délai de rigueur, aux centres de numérisation (cf. tableau ci-dessus). **Les copies dématérialisables ne sont pas anonymées.** L’anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

 **Le modèle national de copie SANTORIN « CCYC : ©DNE »** devra être impérativement utilisé **pour les épreuves dématérialisées** de E1 « Culture générale et expression » et E3 « Culture économique, juridique et managériale »

**- si un modèle de copie dématérialisable est utilisée pour une épreuve à correction classique, la copie ne pourra pas être anonymée ;**

**- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, la copie ne pourra pas être corrigée."**

Les copies des épreuves (modèle de copie EN) de Gestion Opérationnelle, de Management de l’équipe commerciale et de Langues vivantes seront classées par épreuves et par ordre alphabétique des candidats puis, anonymées et massicotées à l’aide des étiquettes fournies (collage sur la première page de la copie de l’étiquette autocollante d’anonymat à la place prévue). Les copies anonymées seront ensuite transmises ou portées dans **les 48 heures** **suivant l’épreuve**, délai de rigueur, aux centres de corrections (cf. calendrier ci-dessus).

Les centres d’épreuves devront veiller à vérifier qu’aucun signe distinctif ne figure sur les copies, vérifier la pagination des copies et classer et compter les copies.

1. Académie de Corse :

**Le modèle national de copie SANTORIN « CCYC: ©DNE »** devra être impérativement utilisé **pour les épreuves dématérialisées** de E1 « Culture générale et expression » et E3 « Culture économique, juridique et managériale »

**- si un modèle de copie dématérialisable est utilisée pour une épreuve à correction classique, la copie ne pourra pas être anonymée ;**

**- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, la copie ne pourra pas être corrigée**

Les copies dont la correction est dématérialisée devront être scannées et transmises à la DIEC de l’Académie d’Aix-Marseille via l’application VIATIQUE.

Les copies des épreuves de gestion opérationnelle, management de l’équipe commerciale et de langues vivantes de l’académie de Corse seront classées par épreuves et par ordre alphabétique des candidats puis, anonymées et massicotées. Les copies anonymées devront être ensuite envoyées en DHL et non pas en Colissimo, dans les centres d’examen indiqués ci-dessus (cf. tableau).

1. **SURVEILLANCE**

Les épreuves seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants au minimum par salle d'examen à la diligence du chef de centre, conformément au bulletin académique spécial n° 269 du 28 janvier 2013. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d’assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

**Les établissements de formation (sous contrat et hors contrat) se mettront en relation avec l'établissement centre d'épreuves et répondront favorablement aux demandes de contribution qui pourraient leur être adressées.**

# EPREUVES ORALES :

**ATTENTION**

**Pour la session 2022**, les dossiers numériques, supports des épreuves E41 (*Développement de la relation client et vente conseil*) et E42 (*Animation et dynamisation de l'offre commerciale*), ainsi que l'attestation de stage ou de réalisation de contrat, seront **téléversés directement par les candidats dans leur espace candidat Cyclades** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

Il n'y aura donc plus de dépôt physique de dossiers dans les centres d'épreuves.

Le dépôt des pièces par les candidats s'effectuera **sous la responsabilité de chaque centre de formation.**

Les dossiers seront téléversés par les candidats dans leur espace Cyclades **au format PDF impérativement, n'excédant pas 5 Mo.**

 Sous la pièce justificative :

**« BTSDOPROF : Dossier professionnel »,** le candidat téléverse **un fichier unique** **au format PDF**, contenant, à la fois, les activités professionnelles relevant de E41 et celles relevant de E42, mais aussi, le cas échéant, le(s) dossier(s) support(s) des épreuves facultatives Parcours de professionnalisation à l’étranger et/ou d’Entrepreneuriat.

Sous la pièce justificative :

**« BTSPRESENT : Attestation de présence en entreprise »,** le candidat téléverse **un fichier unique au format PDF**, intégrant l'ensemble des pièce(s) administrative(s) : attestation(s) de stage(s) ou attestation(s) de réalisation(s) de contrat(s).

 **Pour l’épreuve facultative Entrepreneuriat,**

Sous la pièce justificative :

**« BTSATTPL : Attestation de non plagiat »**, le candidat téléverse **le formulaire de non-plagiat renseigné et signé par ses soins.**

Remarque: les formulaires de non-plagiat sont téléchargeables sur le site de l’Académie d’Aix-Marseille.

# DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL (E41) et ANIMATION, DYNAMISATION DE L’OFFRE COMMERCIALE (E42)

**Sous épreuve : E41**

Durée : 30 mn

La sous-épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;

La date et la durée ;

Le contexte professionnel ;

Les objectifs poursuivis ;

La méthodologie utilisée ;

Les moyens et les techniques mis en œuvre ;

Les résultats obtenus.

L’ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l’épreuve. Le candidat se présente à l’épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d’accéder au dossier et de le consulter.

L’épreuve E41 s’appuie sur un dossier dont l’absence entraine l’impossibilité d’interroger le candidat. Conformément à l’arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l’une des situations suivantes est constatée :

* Absence de dépôt de dossier
* Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l’autorité organisatrice
* Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l’examen
* Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l’épreuve. L’absence de présentation du dossier entraine l’impossibilité d’interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l’épreuve, le candidat apporte le jour de l’épreuve tout document qu’il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l’objet d’un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l’interrogation.

**Sous épreuve : E42**

Durée : 30mn

La sous-épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;

La date et la durée ;

Le contexte professionnel ;

Les objectifs poursuivis ;

La méthodologie utilisée ;

Les moyens et les techniques mis en œuvre ;

Les résultats obtenus.

L’ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l’épreuve. Le candidat se présente à l’épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d’accéder au dossier et de le consulter.

L’épreuve E42 s’appuie sur un dossier dont l’absence entraine l’impossibilité d’interroger le candidat. Conformément à l’arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l’une des situations suivantes est constatée :

* Absence de dépôt de dossier
* Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l’autorité organisatrice
* Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l’examen
* Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l’épreuve. L’absence de présentation du dossier entraine l’impossibilité d’interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l’épreuve, le candidat apporte le jour de l’épreuve tout document qu’il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l’objet d’un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l’interrogation.

## **ACADEMIE D’AIX-MARSEILLE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Epreuves** | **Date** | **Centres** |
| E41 | Du mardi 31 mai au vendredi 3 juin 2022 | Lycée de l’Arc à ORANGE et Lycée Monnet à VITROLLES |
| E42 | Du mardi 14 juin au vendredi 17 juin 2022 | Lycée de l’Arc à ORANGE et Lycée Monnet à VITROLLES |

Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des épreuves E41, E42, et EF4 sera effectué) le mercredi 18 mai 2022 à partir de 9h au lycée Jean Monnet à Vitrolles

## **ACADEMIE DE CORSE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Epreuves** | **Date** | **Centre** |
| E41 | Le mercredi 25 mai 2022  | Lycée Jeanne d’Arc à BASTIA |
| E42 | Le mercredi 25 mai 2022 | Lycée Jeanne d’Arc à BASTIA |

 Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des épreuves E41, E42 et EF4 sera effectué le mercredi 18 mai 2022 à partir de 9h au lycée Jean Monnet à Vitrolles

1. **AIX MARSEILLE et CORSE**

L'ordre de passage des candidats et les convocations des membres des commissions d'interrogation seront établis en amont. Les grilles d'évaluation de cette épreuve seront envoyées en nombre sur chaque centre d'oral.

Les notes ne seront saisies sur « CYCLADES » qu'à l'issue de l'harmonisation finale des épreuves.

A l’issue de celle-ci, chaque centre d’épreuve devra envoyer les grilles d’évaluation des épreuves E41, E42, EF4 (épreuve ponctuelle et CCF), de l’épreuve E6 (CCF), classées par ordre alphabétique, au Lycée Jean Monnet à Vitrolles, à l’attention de M. GERARDIN, Directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles.

**☞ Attention**: la saisie par les enseignants des notes de CCF pour E41, E42, EF4 et E6 devra être faite uniquement après l’envoi d’un courriel d’accord aux différents centres d’épreuves, par les services de la Division des Examens et Concours.

**☞ Convocation des professionnels concernant les épreuves E41, E42, EF2 et EF3 :**

Les professionnels prévus comme membres de la commission à l’épreuve E41 « Développement de la relation client et vente conseil, et E42 “ Animation, dynamisation de l’offre commerciale”, sontinvités sous l’autorité des chefs de centres respectifs.

 A l’issue des épreuves, les pièces justificatives demandées ainsi que la liste d’émargement seront adressées au Rectorat d’Aix-Marseille, à l’attention de Madame MICHEL Virginie - DIEC 3.03, place Lucien Paye, 13621 Aix en Provence.

#  EPREUVES ORALES DE LANGUES

|  |
| --- |
| **ATTENTION : l'ordre de passage des candidats (date et heure) mentionné sur la convocation présente un caractère obligatoire et définitif.** |

## **ACADEMIE D’AIX-MARSEILLE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Epreuve** | **Date** | **Centre** |
| Anglais LV et FAC | Du mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022 | Lycée Périer Marseille |

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

## **ACADEMIE DE CORSE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Epreuve** | **Date** | **Centre** |
| Anglais | Lycée Jeanne d’Arc Bastia LVLe lundi 23 mai 2022 | Lycée Vincensini BastiaLe jeudi 14 et vendredi 15 avril 2022 |
| Espagnol |
| Italien |

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

**VI. EPREUVES FACULTATIVES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Epreuve** | **Date** | **Centre** | **Date de dépôt du dossier support de l’épreuve** |
| EF1 : LV FAC Espagnol et Italien | Du 23 mai au 25 mai23 et 24 mai: Espagnol25 mai: Italien | Lycée Perrimond Marseille |  |
| EF2 : Parcours de professionnalisation à l’étranger | Mardi 24 mai 2022 | Lycée Périer Marseille | Le vendredi 13 mai sur Cyclades |
| EF3: Entrepreneuriat | Mercredi 25 mai 2022 | Lycée Jean Monnet Périer Marseille | Le vendredi 13 mai sur Cyclades |
| EF4: Engagement étudiant | Mercredi 1 juin 2022 (continuité de E41) | Lycée Jean Monnet et lycée de l’Arc | Le vendredi 13 mai sur Cyclades |

**EF2 : Parcours de professionnalisation à l’étranger** *(Définition de l’épreuve dans la circulaire nationale d’organisation du BTS MCO session 2022)*

L’épreuve prend appui sur 2 documents :

* une grille d’évaluation complétée par l’entreprise d’accueil à l’étranger
* une note de 8 à 10 pages rédigée par le candidat.

La note rédigée par le candidat doit présenter :

* une analyse du cadre de travail et de son contexte culturel à l’étranger ;
* une comparaison de pratiques professionnelles France/hors France ;
* la présentation d’au moins une pratique professionnelle transférable et susceptible d’enrichir les approches françaises ;
* les efforts d’adaptation déployés lors du séjour à l’étranger.

**EF3 : Entrepreneuriat :** *(Définition de l’épreuve dans la circulaire nationale d’organisation du BTS MCO session 2022)*

L’épreuve prend appui sur un dossier personnel composé du modèle économique et du plan d’affaires du projet de création ou de reprise d’une unité commerciale.

"L'épreuve prend appui sur un dossier personnel composé du modèle économique et du plan d'affaires du projet de création ou de reprise d'une unité commerciale.

**EF4 : Engagement étudiant :** *(Définition de l’épreuve dans la circulaire nationale d’organisation du BTS MCO session 2022)*

L’épreuve se déroule dans la continuité immédiate de l’épreuve E41. Elle prend appui sur une fiche d’engagement étudiant servant de support d’évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l’absence de cette fiche, l’épreuve ne peut pas se dérouler.

# SAISIE DES NOTES

Les établissements, les organismes de formation et les centres d'épreuves mettront à disposition des professeurs des ordinateurs pour la saisie des notes sous la responsabilité des responsables pédagogiques ou des chefs de centre.

La réunion d’harmonisation des épreuves en CCF E41, E42, E6 et EF4 est fixée **au lycée Jean Monnet à Vitrolles, le mardi 7 juin 2022 à partir de 9h**

En vue de la réunion d’harmonisation des CCF, les équipes pédagogiques adresseront les notes de CCF des épreuves E41, E42, E6 et EF4, à Madame Véronique Wurster, IA-IPR, pour le mardi 31 mai 2022au plus tard, à l’adresse suivante :

***veronique.wurster@ac-aix-marseille.fr***

***en mettant en copie Madame Virginie Michel*** ***virginie.michel@ac-aix-marseille*** ***.***

***Un modèle de fichier leurs sera communiqué le moment venu.***

Les notes de CCF des épreuves E41, E42, E6 et EF4 à partir d’un modèle de fichier qui leur sera communiqué le moment venu.

Les notes de CCF harmonisées seront saisies sur CYCLADES après la réunion d’harmonisation

# JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération se tiendra **le mardi 28 juin 2022** à **9h au lycée Jean Monnet à Vitrolles**, sous la présidence de Madame Véronique Wurster, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale.

# RESULTATS

Les résultats seront affichés dans les centres d’épreuves écrites le

Ils seront disponibles en ligne sur CYCLADES le mercredi 29 juin à partir de 15h.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du rectorat.

#  RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles dans les comptes candidats CYCLADES.

L’édition et l’envoi des diplômes relèvent de la compétence des académies d’origine des candidats. Pour Aix-Marseille les candidats scolaires doivent recupérer leur diplôme auprès de leur établissement scolaire vers la mi-octobre 2022. Pour les autres candidats, le diplôme sera envoyé, courant octobre 2022, en recommandé à leur adresse postale.

Je vous remercie par avance pour la contribution que vous voudrez bien apporter au bon déroulement de cet examen

 **Pour le recteur et par délégation**

 **Le chef de Division des Examens et Concours**

 **Joël PACHECO**